



**PRÉFET
DE SEINE-ET-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

Melun, le 13/07/2023

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'État aux côtés des commerçants, artisans et chefs d'entreprises de Seine-et-Marne affectés par les violences urbaines

A la suite des récents épisodes de violences urbaines qui ont touché le pays, les services de l'État en Seine-et-Marne sont mobilisés afin d'apporter tout leur soutien aux acteurs économiques du département victimes de ces événements.

Le 7 juillet 2023, le préfet de Seine-et-Marne et la Directrice départementale des Finances publiques ont réuni les représentants des commerçants et chefs d'entreprises afin que leur soient présentées les mesures mises en place par l'État pour les accompagner après les récents épisodes.

Afin de poursuivre cet accompagnement, un guide d'aide aux entreprises impactées par les violences urbaines a été diffusé ce jour auprès de l'ensemble des acteurs économiques du département. Il détaille les différents interlocuteurs et les dispositifs de soutien mobilisables.

Ce guide est téléchargeable sur le site internet de la préfecture de Seine-et-Marne :

<https://www.seine-et-marne.gouv.fr/Actualites/L-Etat-aux-cotes-des-entreprises-de-Seine-et-Marne-affectees-par-les-violences-urbaines>

**Cabinet du Préfet
Service départemental
de la communication interministérielle**
Mél : pref-communication@seine-et-marne.gouv.fr
www.seine-et-marne.gouv.fr

**Direction des Finances Publiques
de Seine-et-Marne**
Mél : agnes.renard@dgifp.finances.gouv.fr

=